Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B611-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B611

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération façades - Subventions d'équipement à la commune d'Aix-en-Provence

---

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Jöel - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe
Prospective Aménagement Emploi Formation
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
Direction Habitat
KA

04_1_19

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Opération façades - Subventions d'équipement à la commune d'Aix-en-Provence

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de **20 503 €** pour la commune d'Aix-en-Provence dans le cadre des opérations façades.

Exposé des motifs :

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa délibération n°2002_A020 du 25 mars 2002, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

La Ville d'Aix En Provence (délibération n°DL.2015-157 du 20 avril 2015) a fait parvenir une demande à la CPA.

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002_A020 du 25 mars 2002, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 20 503 €.

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Montant de la subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)	
			Total	CPA	Montant de la subvention totale	À rembourser par la CPA à la commune
Aix-en-Provence	1	12	28€/m2	7€/m2	82 012€	20 503€
Total (TTC)						**20 503€**

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2002_A020 du Conseil communautaire du 25 mars 2002 relative à l'aide aux propriétaires engageant des travaux de ravalement de façades,
VU la délibération cadre n°2010_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs,
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment l'attribution des fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 05 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 20 503 € à la commune d'Aix-en-Provence dans le cadre de l'opération façades ;

- **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-2041412 qui présente les disponibilités nécessaires.

2015_B611

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération façades - Subventions d'équipement à la commune d'Aix-en-Provence

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI